



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 089/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Tarifs du jardin de l'eau municipal

Afin de familiariser les enfants de moyenne et grande section au milieu aquatique, la Ville de Gaillac va lancer à partir du mois d'octobre un dispositif de découverte de la natation par le jeu : le « Jardin de l'eau ».

En petits groupes de 5, accompagnés par un maître-nageur, les enfants exploreront le milieu sous forme ludique afin de gagner en autonomie et en aisance.

Périodes : 10 séances

- Du 2 octobre au 18 décembre 2024

- Du 8 janvier au 26 mars 2025

- Du 2 avril au 18 juin 2025

Hors petites vacances, jours fériés et fermetures exceptionnelles

Tarif proposé : 53 euros les 10 séances

Madame le Maire rappelle que le dispositif gratuit « Ecole de l'eau » est par ailleurs maintenu, afin de permettre aux enfants de découvrir la natation, apprendre à nager et se perfectionner, chacun à son rythme et en toute sécurité, dans le cadre d'un cycle d'apprentissage déterminé en fonction de l'âge de l'enfant.

A partir du mois d'octobre, l'Ecole de l'eau concernera les élèves du CP à la 6^{ème}

Périodes :

- Du 2 octobre au 18 décembre 2024

- Du 8 janvier au 26 mars 2025

- Du 2 avril au 18 juin 2025

Hors petites vacances, jours fériés et fermetures exceptionnelles

Madame le Maire propose aux élus d'approuver la tarification du « Jardin de l'eau » telle que mentionnée plus haut.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hardy', with a horizontal line through it.

Fait à Gaillac le 25 septembre 2024